

Dossier Assurances collectives 2026

Depuis le 1^{er} Janvier 2026 de nouveaux taux ont été appliqués à votre régime d'assurances collectives.

Faits saillants :

Réclamations en assurance maladie revenues à la normale

L'arrivée du médicament Wegovy sur le marché laisse sa marque

À surveiller : l'arrivée sous peu de nouveaux médicaments pour la perte de poids

Forte augmentation du nombre de décès

- Application d'un congé de primes mensuel de 8,31 \$ par adhérent (était 6 \$) venant absorber le coût des bonifications du régime
- Ajustement des primes variant entre -0,61 \$ et + 3,97 \$
- On se rend compte que l'ajustement de l'an dernier était nécessaire

Mentionnons que nous sommes le seul régime où :

1. Les primes n'augmentent pas avec l'âge
2. Les protections durent toute la vie durant;
3. L'assurance-voyage couvre jusqu'à 6 mois consécutifs
4. La personne conjointe peut continuer d'être assurée après le décès de l'adhérent si protection familiale avant le décès
5. Adhésion sans preuve de bonne santé

Nouvelle campagne d'adhésion entre le 1^{er} Janvier 2026 et le 31 mai 2026 :

- S'adresse à toute personne qui a déjà été membre CEQ ou CSQ ne serait-ce qu'une journée au cours de sa carrière
- Possibilité d'adhérer à l'AREQ et de bénéficier du régime Santé Plus, même pour ceux et celles qui avaient adhéré à une période antérieure, il s'agit de contacter l'AREQ pour plus de détails soit

par le site **retraitepasenretrait.com** ou par téléphone **1-800-663-2408**

- Vous connaissez des personnes qui sont dans cette situation? A vous de propager la bonne nouvelle....

Les membres associés (conjoint survivant ou personne retraitée conjointe) peuvent aussi y adhérer selon les règles prévues au Régime

P.S Vous pouvez communiquer avec moi pour toute question par le biais du site internet

Lise-Anne Pineault, responsable sectorielle et régionale